

4F
Société par actions simplifiée
Au Capital de 2000 EUROS
Siège Social :9 MAIL JEAN ZAY,
93210 SAINT DENIS
813 079 464 R.C.S. Bobigny

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 23 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-trois Février à dix heures,

Les Associés de la Société « 4F », Société par action simplifiée au Capital de 2000 Euros divisé en 100 actions de 20 Euros chacune, se sont réunis au Siège Social, sur convocation de la Présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance et qui permet de constater que sont présents ou représentés :

Ces actions sont actuellement réparties comme suit :

- **Monsieur GACI SI-CHRIF** : 40 actions, soit 40% du capital ;
- **Monsieur GACI SALAH** : 50 actions, soit 50% du capital ;
- **Monsieur SKENDRAOUI AHCÈNE** : 10 actions, soit 10% du capital ;

L'assemblée est présidée par **Monsieur GACI SI-CHRIF** Président.

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente ou représentée, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

- La feuille de présence.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.
- Un exemplaire des statuts.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Cession d'actions
- Modifications corrélatives des articles 7 des statuts.
- Modifications corrélatives des articles 7 des statuts.
- Pouvoirs.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

G.S

G.A₁

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la cession d'actions comme suit :

- Par les présentes, **Monsieur SKENDRAOUI AHCÈNE** soussignée et sus nommée, cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit et de fait à **Monsieur GACI AHMED**, soussigné et sus nommé, qui accepte, dix (10) actions de 20 euros chacune, qu'il possède dans la Société 4F ainsi qu'il a été expliqué en l'exposé qui précède.
- Par les présentes, **Monsieur GACI SI-CHRIF** soussignée et sus nommée, cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit et de fait à **Monsieur GACI AHMED**, soussigné et sus nommé, qui accepte, quinze (15) actions de 20 euros chacune, qu'il possède dans la Société 4F ainsi qu'il a été expliqué en l'exposé qui précède.
- Par les présentes, **Monsieur GACI SALAH** soussignée et sus nommée, cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit et de fait à **Monsieur GACI MOHAMED**, soussigné et sus nommé, qui accepte, vingt-cinq (25) actions de 20 euros chacune, qu'il possède dans la Société 4F ainsi qu'il a été expliqué en l'exposé qui précède.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit les articles 8 des statuts.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social, fourni au moyen des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de deux mille (2.000) Euros.

Il est divisé en cent (100) actions de vingt (20) Euros chacune numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et attribuées aux Associés en proportion de leurs apports respectifs.

La répartition est la suivante à compter du 23 Février 2024 :

- **Monsieur GACI SI-CHRIF :** 25 actions, soit 25% du capital ;
- **Monsieur GACI SALAH :** 25 actions, soit 25% du capital ;
- **Monsieur GACI AHMED :** 25 actions, soit 25% du capital ;
- **Monsieur GACI MOHAMED :** 25 actions, soit 25% du capital.

Composant la totalité du Capital Social

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président avec la faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'effectuer les formalités légales en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

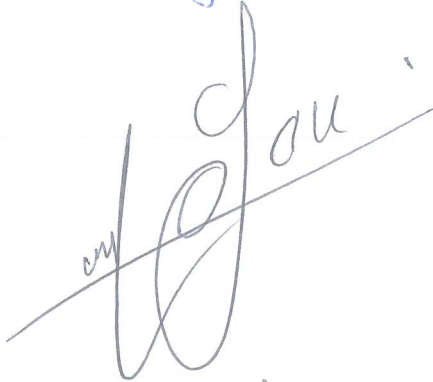
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Associés.

G.S G.A

Monsieur GACI SI-CHRIF



Monsieur GACI SALAH



Monsieur GACI Ahmed



Monsieur GACI Mohamed



G.S G.A